

s'est occupé. Je ne crois pas que nous ayons la liste de ceux qui sont partis volontairement.

M. SPEAKMAN: Les autres années, le ministre avait le renseignement. Il le tenait des fonctionnaires du département à la frontière ou des fonctionnaires américains. De temps à autre, on donne un état assez précis du nombre de ceux qui ont quitté le pays, au cours de l'année. Je me demande si le ministre a ces chiffres sous la main, car ces questions se posent tous les ans et, d'ordinaire, on y répond.

L'hon. M. GORDON: On ne dresse pas la statistique des gens qui ont quitté le pays volontairement. Je suis assez certain que le nombre en est relativement petit.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre a-t-il la liste du nombre des Canadiens revenus des Etats-Unis, l'an dernier?

L'hon. M. GORDON: Nous obtenons un état de ce genre des autorités américaines?

L'hon. M. MALCOLM: Assurément, vous avez votre propre statistique.

L'hon. M. GORDON: Je n'ai pas le chiffre devant moi, mais je me le procurerai.

L'hon. M. MALCOLM: Le chiffre difficile à obtenir, c'est celui des Canadiens qui quittent le pays. Nous connaissons le nombre de ceux qui entrent au pays par nos fonctionnaires du service d'immigration.

L'hon. M. GORDON: Avant l'adoption de tous mes crédits, je m'en enquerrai et je donnerai des explications.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait sur l'état de la question.

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.